

**COMMUNE DE CARCÈS****DELIBERATION****N ° 2026-46****Publié le :****Objet :*****Dissolution de la Société Publique
Locale « Ingénierie Départementale
83 »***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent**Adjointes municipales présentes :**

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

La société « Ingénierie Départementale 83 » (ci-après la « Société ») est constituée sous forme de société publique locale (SPL), dont le siège social est situé au 92 avenue Ernest Nogre – 83000 Toulon. La Société est dotée d'un capital de 151 200 € (divisé en 756 actions d'une valeur nominale de 200 €) et a été immatriculée le 21 novembre 2011 au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 537 594 202.

La Société a été créée pour réaliser des prestations de conseil et d'assistance au profit de ses actionnaires, toutes collectivités ou groupements de collectivités, destinées à assurer la préparation et/ ou le suivi de tous projets relevant de leurs compétences dès lors qu'ils relèvent de l'intérêt général.

Le Département du Var en est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 52% (soit 393 actions sur 756). Les autres actionnaires sont des communes avec de petites participations au sein de la Société, dont la commune, qui détient actuellement 1 action de la société.

Par délibération du 6 novembre 2023, le Département du Var a décidé de constituer une agence technique départementale qui est dénommée « Var Ingénierie », sous forme d'établissement public administratif, afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) du Département du Var qui y adhéreraient une assistance d'ordre technique, juridique et financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

En conséquence de la création de ce nouvel outil public, la gouvernance de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » envisage donc de procéder à la dissolution de cette Société.

Au préalable, eu égard au contexte de fort éparpillement du capital social de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » et afin de faciliter les opérations de dissolution et de liquidation à venir, le Département du Var, actionnaire majoritaire, se propose de procéder à l'acquisition des participations détenues par les collectivités actionnaires de la Société qui le souhaiteraient, à un prix correspondant à la valeur nominale des actions de la Société, soit 200€ chacune.

La dissolution anticipée de la Société n'est envisageable que par la volonté de ses actionnaires. Ces derniers devront donc se réunir en assemblée générale mixte afin de convenir de la dissolution anticipée de la Société et de la nomination d'un liquidateur.

La dissolution anticipée mettra automatiquement fin aux mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société.

Le liquidateur aura pour mission de mener les opérations de liquidation de la Société jusqu'à sa clôture. Il lui incombe notamment de réaliser l'actif de la Société et de régler son passif exigible.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de la part détenue par la commune au capital de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » au profit du Département du Var au prix de 200 € l'action correspondant à la valeur nominale des actions de la société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-1, L.1524-5 et L.1531-1 relatifs aux sociétés publiques locales,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »,

Vu la délibération n° 2011-090 du 15 juin 2011 relative à l'adhésion à la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83,

Vu le rapport,

Considérant la dissolution à venir de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » dont le capital social s'élève à 151 200 €, divisé en 756 actions de 200 € chacune,

Considérant la volonté du Département de faciliter les opérations de dissolution et de liquidation à venir de ladite société,

Considérant qu'en sa qualité d'actionnaire majoritaire, le Département du Var propose d'acquérir les participations détenues par les collectivités actionnaires qui souhaitent se retirer au prix de la valeur nominale des actions soit 200 € par action,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER**, dès la fin de la dernière mission SPL en cours ou dès la fin d'une phase, la cession de l'action appartenant à la commune de Carcès auprès du Département du Var au prix de 200 € l'action, correspondant à la valeur nominale,
- **D'APPROUVER** la sortie de la commune de Carcès du capital de la société publique locale Ingénierie Départementale 83,
- **DE REALISER** les écritures comptables relatives à la cession de la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale "Ingénierie Départementale 83" inscrite à l'actif de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document permettant d'assurer l'exécution des termes de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,

Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO

